

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 26 MARS 2024

Conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Absents excusés avec pouvoir : 6

Absent excusé : 1

Absent : 1

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 20 mars 2024

Date d'affichage : 20 mars 2024

Étaient présents :

Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.

Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Géraldine CHAMBERT, Jean-Sébastien GUENARD, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Jean-Luc BLANC, Adjoint, ayant donné pouvoir à J. FAGARD

Marie-Andrée GAGNIERE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à R. FERRIGNO

Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à L. PACE

Sibylle GENESTON, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à C. MERY

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale

Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à S. DERMEGHSIAN

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à J. PERTEK

Était absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Leila CHEVALIER, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

**DELIBERATION N° 2024-03/17 : ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 – ACCORD-CADRE
PORTANT PRÉFIGURATION DU CONTRAT DE VILLE
DE VALREAS – « CENTRE ANCIEN – LES TOURS –
LA GAILLARDE – MISTRAL – SÉVIGNÉ » -
APPROBATION**

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240326-DEL_2024_03

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Dominique MALLET, Adjointe déléguée à l'Action Sociale, qui expose au Conseil municipal qu'en 2015, la commune de Valréas a conclu un contrat de ville avec l'Etat et ses services, pour une durée de 5 ans soit de 2015 à 2020, renouvelé par avenant jusqu'en 2022.

Vu la loi de finances du 30 décembre 2021 pour 2022 actant la prorogation d'une année supplémentaire des contrats de ville et de leurs annexes jusqu'en 2023 ;

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires et reconduisant le quartier de Valréas « Centre ancien – les Tours – La Gaillarde – Mistral – Sévigné » dans la géographie prioritaire 2024-2030 appelée Engagement 2030 ;

Considérant que le contrat de ville 2015-2023 est arrivé à échéance ;

Considérant que cette politique contractuelle nécessite la rédaction partenariale d'un nouveau contrat de ville attendu au plus tard le 30 juin 2024 ;

Considérant qu'en préfiguration du contrat de ville, il est nécessaire de finaliser entre la Commune de Valréas et le Préfet de Vaucluse, un protocole conformément à la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et à la circulaire du 31 août 2023, qui fixe les engagements réciproques pour l'élaboration de la programmation 2024 en matière de :

- Recensement des premiers éléments de diagnostic,
- Définition des principaux enjeux identifiés,
- Recherche de co-financements,
- Mobilisation des crédits du BOP 147,
- Animation de l'accord cadre ;

Considérant que cet accord-cadre prendra effet à sa signature et au plus tard le 31 mars 2024 et prendra fin au 30 juin 2024, à la signature du contrat de ville 2024-2030 « Engagement 2030 » ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Mme Dominique MALLET, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ,**

■ **APPROUVE** le projet d'accord-cadre – Engagements Quartiers 2030 portant préfiguration du contrat de ville de Valréas, annexé à la présente délibération ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de ce dossier.

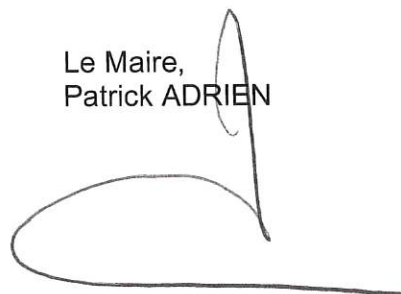
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Leila CHEVALIER
Conseillère municipale



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

La réception en Préfecture, le : 27 mars 2024

Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 27 mars 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240326-DEL_2024_03